Information

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet **Bureau du cabinet** **78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises** **Service Compétitivité et performance environnementale** **Sous-direction Performance environnementale et valorisation des territoires**	**Note de service** **CAB/BCAB/2025-41** **17/01/2025**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Élections des membres des chambres d'agriculture (chambres départementales, chambres interdépartementales, chambres territoriales, chambres de région) : communication relative à la participation des électeurs.

Destinataires d'exécution
Monsieur le Directeur général de la Performance économique et environnementale des entreprises, Mesdames et Messieurs les Préfets de région, Mesdames et Messieurs les Préfets de département, DRAAF DAAF DGTM de Guyane

Résumé : Les élections des membres des chambres d'agriculture ont lieu en janvier 2025. Pendant la durée du scrutin, le ministère chargé de l'agriculture et les préfectures communiqueront sur la participation des électeurs selon les modalités fixées par la présente note de service.

La présente note de service porte sur la communication de la participation des électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales pour l'élection des membres des chambres d'agriculture en janvier 2025. Cette communication comporte un volet national (I) et un volet local (II).

Pour rappel :

- le scrutin est clos vendredi 31 janvier 2025 à minuit (heure de Paris) ;
- les électeurs peuvent voter par correspondance dès réception de leur matériel de vote[1] ;
- la plateforme de vote en ligne est quant à elle accessible du 15 janvier à 00h00 au 31 janvier 2025 à minuit.

I) Communication nationale

A l'échelle nationale, le ministère chargé de l'agriculture publiera tous les jours ouvrés sur son site internet, du 20 au 31 janvier, un état de la participation consolidée aux scrutins locaux s'agissant du vote électronique (nombre de votes déposés) pour chacun des collèges suivants : 1 (chefs d'exploitation et assimilés), 3A (salariés de la production agricole) et 3B (salariés des groupements professionnels agricoles).

II) Communication par les services déconcentrés

En parallèle, pendant la durée du scrutin, chaque préfecture communiquera sur son site internet, le taux de participation des électeurs (vote par correspondance et vote électronique). Ce taux de participation résulte du calcul suivant :

(nombre d'électeurs ayant transmis leur enveloppe d'acheminement + nombre d'électeurs ayant voté électroniquement à date)
/
nombre d'électeurs inscrits

Les enveloppes d'acheminement des votes par correspondance comportent des pastilles de couleur permettant aux préfectures de les flécher vers un collège donné. Le nombre d'électeurs ayant voté électroniquement est indiqué sur le site gestionnaire de la plateforme de vote en ligne.

Cette communication du taux de participation des électeurs aura lieu aux jours indiqués dans le calendrier figurant ci-dessous.

	TAUX DE PARTICIPATION GLOBAL DES ÉLECTEURS **(tous modes de vote et tous collèges confondus)**	**TAUX DE PARTICIPATION DES ÉLECTEURS PAR COLLEGE** **(tous modes de vote pour chacun des 10 collèges)**
Lundi 20 janvier	X	
Vendredi 24 janvier	X	X
Lundi 27 janvier	X	X

[1] Sont considérés comme des votes par correspondance, les votes reçus par voie postale et ceux déposés par les électeurs au siège de la COOE conformément aux articles R. 511-45 alinéa 3 et R. 511-46 alinéa 1er du CRPM.

Mardi 28 janvier	X	X
Mercredi 29 janvier	X	X
Jeudi 30 janvier	X	X
Vendredi 31 janvier	X	X

Toute difficulté de mise en œuvre de la présente instruction est à signaler au ministère chargé de l'agriculture à l'adresse suivante : elections-chambres-agriculture-dgpe@agriculture.gouv.fr.

Le Préfet, Directeur de cabinet de la Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire



Philippe GUSTIN